



**Date de convocation :**  
**25 octobre 2021**

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 11-2c  
**Rénovation Thermique et  
Energétique de l'école  
maternelle et élémentaire**  
Acceptation de sous-traitance  
BATI TECH 31

L'an deux mille vingt et un et le 4 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SANS, le Maire.

**Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc), Mmes COURTOUX, AGUILA**

**Absents excusés : M. EVIN (Proc. : M. DESHONS)**

**Mme SANDY (Proc. : Mme AIMONE-CAT)**

**Absente : Mme DALLA-ZANNA**

**Mme COURTOUX est élue secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise ALIBERT – Le Prieuré – 31410 - LONGAGES, souhaite sous-traiter la prestation « **Pose gaines en combles** », qui lui a été attribuée lors du marché de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire.

L'entreprise ALIBERT souhaite que la société BATI – TECH 31 – 55 avenue Louis Bréguet - TOULOUSE, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation « **Pose gaines en combles** » pour un montant de 2 750 Euros HT (Deux Mille Sept Cent Cinquante Euros hors taxes).

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de l'entreprise concernée ainsi que la déclaration de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise ALIBERT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise **ALIBERT** dans le cadre du marché de travaux de Rénovation Thermique et Energétique de l'école maternelle et élémentaire, en faveur de **l'Entreprise BATI TECH 31** ., pour les travaux relatifs à la prestation « **Pose gaines en combles** » pour un montant de **DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS HORS TAXES** (2 750 € HT) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les déclarations de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **09/11/2021**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **12 novembre 2021**

Le Maire,  
Christian SANS

